

Derrière chaque bateau, il y a une femme, une famille, une communauté... !¹

AKTEA proteste contre l'absence de toute référence à la contribution des femmes dans le Livre Vert sur la réforme de la PCP

Brian O'Riordan², Cornelia Quist³ et Katia Frangoudes⁴

Source: Yemaya, Bulletin d'information de l'ICSF sur les problèmes de genre No. 34, Juin 2010

Le Livre Vert sur la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) publié par la Commission européenne devrait-il contenir le mot femmes ? Oui, bien sûr, dit AKTEA, le réseau européen des organisations de femmes de la pêche et de l'aquaculture.

Selon le Traité européen, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes doit être pris en compte dans l'ensemble des politiques européennes. L'absence de cet aspect dans le Livre Vert est donc une lacune criante. La contribution d'AKTEA à la consultation publique sur la réforme de la PCP rappelle que les organisations de femmes font malgré tout leur chemin dans les pêches européennes.

AKTEA note que les femmes font partie intégrante du secteur de la pêche et participent à sa gestion à tous les niveaux. Des groupements de femmes, des membres d'AKTEA ont fait sentir leur présence dans les Conseils consultatifs régionaux (CCR). Le réseau envisage également de participer au Comité Consultatif de la Pêche et de l'Aquaculture (CCPA). Il soutient aussi vigoureusement le droit pour les épouses ou partenaires des pêcheurs de pouvoir siéger dans les organisations professionnelles, à tous les niveaux de décision.

AKTEA dit que les femmes montrent un intérêt particulier pour la protection de l'environnement, la réduction de la pollution dans les rivières et les eaux côtières. Elles reconnaissent la nécessité d'œuvrer avec la communauté de pêche au sens large pour une bonne gestion des pêcheries. Les femmes participent de plus en plus aux activités de capture en mer, et elles sont également bien présentes sur le littoral comme ramasseuses de coquillages (mariscadoras), en Espagne notamment et au Portugal. D'après les statistiques, les femmes représentent 26,4% de l'emploi total de l'industrie des produits de la mer et 4,1% à bord des navires de pêche. Il n'y a toujours pas de données statistiques européennes ventilées par sexe en matière d'emploi, ce qui fait que l'apport des femmes reste sous-estimé, et même invisible.

Le Livre Vert sur la PCP fait certes référence à la pêche artisanale, aux entreprises petites et moyennes, mais il fait silence sur le rôle assumé par les femmes dans ces

structures. Les entreprises de pêche familiales ne tiendraient pas le coup sans les femmes, mais le travail de ces dernières est rarement rémunéré ou signalé. Sur cet aspect, le statut de conjointe collaboratrice reconnu par la directive UE 86/613 a été un grand pas en avant, mais elle n'est pas uniformément appliquée dans toute l'Europe.

AKTEA est par ailleurs très critique à l'égard de la proposition de la Commission européenne en faveur d'un régime de droits individuels transférables pour la pêche industrielle. Une telle initiative irait à l'encontre des critères de la durabilité économique et environnementale.

La priorité centrale doit être la stabilisation de l'économie de la petite pêche. Dans un régime de droits ou quotas individuels transférables, les activités spéculatives des grosses sociétés et d'intérêts étrangers au secteur de la pêche seraient préjudiciables à la pêche artisanale, déstabiliseraient les petites entreprises et seraient discriminatoires à l'égard des femmes. Même dans sa forme actuelle, le système des quotas en vigueur est discriminatoire envers les femmes, en particulier en cas de divorce ou de décès car leur contribution à l'activité de pêche sous quota ne sera pas reconnue, pas plus que leur demande à bénéficier des droits attachés au quota. C'est pourquoi AKTEA demande instamment à la Commission européenne de retenir le principe de la copropriété officielle du quota et de l'entreprise entre les époux ou partenaires.

AKTEA demande aussi à la Commission de procéder à une analyse de l'impact social du système de quotas individuels et de définir des indicateurs pour contribuer au suivi des changements sociaux au sein des communautés dus aux nouvelles réglementations de gestion des pêches.

Le rôle et la contribution des femmes sont des facteurs indispensables à la poursuite des activités de pêche, à la vie de l'entreprise, et aussi pour maintenir le tissu social et culturel qui assure la survie des communautés de pêche artisanale. Leur absence dans le Livre Vert sur la réforme de la PCP n'est tout simplement pas acceptable.

1 Résumé de la réponse d'AKTEA au Livre Vert sur la réforme de la PCP (http://ec.europa.eu/fisheries/reform/docs/aktea_fr.pdf)

2 Secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles; Email: brianoscarlet.be

3 AKTEA. Email: cornelia.quist@gmail.com

4 AKTEA. Email: Katia.Frangoudes@univ-brest.fr